

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 38022

présenté par
M. Nilor

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

À l'intitulé du chapitre III du titre I^{er}, substituer au mot :

« fonde »

le mot :

« fondé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement corrige une erreur rédactionnelle témoignant de l'impréparation du Gouvernement sur cette réforme.